



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

### **LISTE DES SERVICES PRIORITAIRES POUR LE MERCREDI 5 FÉVRIER 2014 (susceptible d'évolution en fonction de la durée de la grève)**

- 1- ORDRE PUBLIC : véhicules des services de sécurité (Police, Gendarmerie, Douane) ainsi que leurs personnels
- 2- DEFENSE ET SECURITE CIVILE : véhicules des services de secours et de sécurité civile et leurs personnels
- 3- PRATIQUE HOSPITALIERE, MEDICALE : véhicules des établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux, et profession de santé libérale :
  - véhicules des EPHAD (maisons de retraites),
  - véhicules des ambulances privées,
  - véhicules sanitaires légers,
  - véhicules professionnels et privés à usage professionnel pour soins à domicile tels que véhicules des médecins libéraux, IDE secteur libéral/ SSIAD/ SOS Médecins/ HAD/ Prestataires à domicile (O2, DM, etc.),
  - véhicules de transports d'organes et de sang,
  - véhicules des laboratoires d'analyse et de leurs personnels
  - véhicules transport des produits pharmaceutiques vers officines et PUI, ...et véhicules des personnels de ces établissements et services,
  - véhicule des pharmacies et laboratoire d'analyses et véhicule des personnels de ces établissements
- 4- Véhicules des services et acteurs du secours en mer, des pilotes maritimes et des capitaineries (GPLM notamment)
- 5- Véhicules dédiés à la lutte anti-vectorielle et véhicules des personnels nécessaires à cette action
- 6- Véhicules des services du Ministère de la Justice (juridictions, centre pénitentiaire), ainsi que les magistrats et leurs personnels.
- 7- Véhicules du SAMU social, ainsi que de leurs personnels.
- 8- Transporteurs de personnes (taxis collectifs, taxis de place, transports en commun).
- 9- Véhicules de service et des personnels du contrôle aérien, de la sûreté aéroportuaire et ceux nécessaires au fonctionnement opérationnel de la plate-forme aéroportuaire
- 10 - Véhicules de service et des personnels nécessaires à la sûreté portuaire et au fonctionnement opérationnel de la plate-forme portuaire
- 11- Véhicules d'interventions des opérateurs : EDF, Odysse, SME, SMDS, Orange, Digicel, Only
- 12- Véhicules des entreprises de pompes funèbres et de leurs personnels
- 13- Véhicules des médias, à la condition qu'ils soient siglés
- 14- Véhicules de fabrication et de livraison des produits pétroliers et leurs personnels
- 15- Véhicules des sociétés de ramassage des ordures ménagères, des déchets médicaux et des encombrants
- 16 - Véhicules de transport de denrées, de vivres frais et véhicules frigorifiques
- 17 - Véhicules des établissements de blanchisserie des EPHAD et hôpitaux
- 18 - Véhicules de transports d'animaux à l'abattoir, d'équarrissage
- 19 - Véhicules d'intervention des gestionnaires de voiries
- 20 - Véhicules de service des associations d'accompagnement aux personnes âgées et dépendantes, restées à leur domicile
- 21 - Véhicule de service et d'intervention des services de l'État et des collectivités territoriales
- 22 – Véhicule de La Poste

#### **CONDITIONS D'ACCÈS :**

**Capacité du demandeur à produire la carte professionnelle attestant de sa qualité.**

